



COMPTE RENDU REUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 30 MARS 2018

Salle saint Benoît

MEMBRES PRESENTS : Tous, à l'exception de Françoise Jouannic, excusée

ORDRE DU JOUR : INSTALLATION DES TABLES ET CHAISES LORS DES TOURNOIS

Le C.A. s'est réuni impromptu suite à la décision de Christian HUGON de ne plus assurer la mise en place des salles lors des tournois hebdomadaires. (Décision exprimée le mercredi 28 mars).

Courant mars 2017 lors de l'emménagement du CBC à la salle saint Benoît, Christian HUGON avait proposé à Agnille MAILLARD un service indemnisé

Alain LACOUR avait manifesté qu'il n'était pas vraiment favorable à une solution assortie d'une indemnisation. Le principe de fonctionnement de notre Club est désormais le bénévolat sans exception.

L'installation des tables était indemnisée à hauteur de 5 € par tournoi, versés à une personne étrangère au CBC à Cormontreuil. Nous avons accepté dès fin mars 2017, par dérogation au principe du bénévolat, le versement d'une indemnité de 6 € à Christian HUGON (en augmentation de 20% sur la situation antérieure).

Florence FREYHUBER s'est entretenue avec Christian HUGON ce vendredi 30/03 qui a expliqué que le travail était physiquement trop important et pas suffisamment indemnisé.

Les administrateurs ont débattu et chacun s'est exprimé.

Le C.A. a décidé de préférer la rémunération d'un tiers à l'indemnisation d'un membre.

Dans l'attente d'une solution, Christian ZIMMERMANN et Agnille MAILLARD ont accepté à titre bénévole d'assurer l'ouverture du portail, la mise en chauffe de la salle et l'installation des tables et chaises dans la petite salle à compter du mardi 3 avril pour Christian et du vendredi 6 avril pour Agnille. La grande salle sera installée par les premiers arrivants, comme cela fonctionne parfaitement bien à Champfleury.

La solution retenue consiste à rechercher un tiers qui acceptera la mission complète, incluant le nettoyage bi hebdomadaire des toilettes, ainsi que le ménage des salles à un rythme mensuel.

Le C.A. est conscient que cette solution sera plus onéreuse, mais elle aura l'avantage

- **de ne pas user les forces des bénévoles qui s'emploient chaque mois au ménage complet des salles**
- **de respecter pleinement la réglementation en vigueur**